



ASSOCIATION AMENAGEMENT ÎLET A CALEBASSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Canopée Audit

27 chemin Paul Fontaine 97410 SAINT PIERRE

marie@nomena.re

SAS au capital de 24 000 €

SIRET 920 977 881 00035

Cabinet inscrit sur la liste des commissaires aux comptes de Saint Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

continuité d'exploitation, décrite dans la note IV « Événements postérieurs à la clôture et continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels, relative au non-renouvellement de la convention conclue avec la commune de Cilaos permettant l'entretien des sentiers, qui entraînera la cessation de l'activité de chantiers d'insertion en 2026 à l'échéance des contrats et conventions en cours.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués, et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ;
- L'évaluation et le rattachement des subventions à l'exercice (produits constatés d'avance) ;
- Le caractère approprié de l'application de la convention comptable de continuité d'exploitation, au regard de l'incertitude décrite ci-avant ;
- La comptabilisation des charges de formation, dont une charge de 21 420 € afférente à un exercice antérieur ;
- La présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport du bureau aux associés ne nous étant pas parvenu à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observation sur la sincérité et la concordance des informations financières qu'il devrait contenir.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Pierre, le 24 septembre 2026

Pour la SASU Canopée Audit

SAS CANOPEE AUDIT

27 chemin Paul Fontaine
97410 Saint-Pierre
SIRET : 920 977 881 00027

Marie ALLIMANT COHEN
Commissaire aux comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

Situation de l'exercice N : Non clôturé
Monnaie d'impression : EUR

A C T I F	Exercice N, clos le : 31/12/2025			N-1 31/12/2024
	Brut 1	Amortissements,provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche et de Développement				
Concessions, Brevets, Licences, Marques, ...				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et Acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage	8 886	5 720	3 166	1 689
Autres immobilisations corporelles	3 126	2 227	899	1 095
Immobilisations Corporelles en cours				
Avances et Acomptes				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	12 012	7 946	4 065	2 784
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés / cdes	138		138	
Créances (2)				
Créances usagers et comptes rattachés (3)				
Autres				66
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	97 360		97 360	60 645
Charges constatées d'avance				395
TOTAL II	97 498		97 498	61 040
Charges à répartir s/ plusieurs exercices III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecarts de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	109 509	7 946	101 563	63 890
(1) Droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN

Situation de l'exercice N : Non clôturé
Monnaie d'impression : EUR

P A S S I F	Dates de Cloture :	
	31/12/2025	31/12/2024
	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (a)	28 471	11 744
Résultat de l'exercice	-12 814	16 728
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et Donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	15 657	28 471
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
FONDS DEDIES		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources		
TOTAL II		
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	5 945	2 750
Dettes sociales et fiscales	3 495	-728
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	49	
Instruments de trésorerie		
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	76 417	33 397
TOTAL III	85 906	35 419
Ecarts de conversion (passif)	IV	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	101 563	63 890
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(a) Montant entre parenthèse ou précédé d'un signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit reporté	(b) Montant entre parenthèse ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit	
(c) Dettes sur achats ou prestations de services	(d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE - CHARGES

Situation de l'exercice N : Non clôturé

Monnaie d'impression : EUR

	Exercice N	Exercice N-1
Dates de Clôture :	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'Exploitation (ou charges courantes non financières) (1)		
Achats de marchandises (a)		
Variation des stocks (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)		
Variation de stock (b)		
* Autres achats et charges externes (dont cotisations)	28 547	32 406
Impôts, taxes et versements assimilés	1 133	
Salaires et traitements	249 512	386 201
Charges sociales	38 649	71 096
Dotations aux Amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations - dotation aux amortissements (c)	1 780	2 738
- dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques & charges : dotations aux provisions		
Autres charges	30	
TOTAL I	319 651	492 440
Quotes-Parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges Financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
Charges Exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		3 470
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL IV		3 470
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	319 651	495 910
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
Solde créditeur = Excédent (2)		16 728
TOTAL GENERAL	319 651	512 638
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		
* Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		
(a) Y compris droits de douane		
(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(c) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.		

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE - PRODUITS

Situation de l'exercice N : Non clôturé
Monnaie d'impression : EUR

	Exercice N	Exercice N-1
Dates de Clôture :	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'Exploitation (ou produits courants non financiers) (1)		
Ventes de marchandises	1 561	64 907
Production vendue (Biens et Services) (a)		
SOUS-TOTAL A = MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 561	64 907
Dont à l'exportation :		
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	305 276	447 126
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)		500
SOUS-TOTAL B	305 276	447 626
TOTAL I (A + B)	306 837	512 533
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		105
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL IV		105
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	306 837	512 638
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
Solde débiteur = déficit (2)	12 814	
TOTAL GENERAL	319 651	512 638
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)		